



LES FRIGON

BULLETIN DES FAMILLES FRIGON,
FRIGONE, FREGO, FREEGO,
FREGOE, ,FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 25 - NUMERO 1

HIVER 2018

SENLIS, SERAIT-IL LE BERCEAU DES FRIGON ?

III- La guerre

Pierre Frigon (4)



En 1383, Charles VI est toujours sur le pied de guerre. « Le roi demande qu'on lui envoie à Péronne, pour le 4 août suivant, le plus possible d'arbalétriers et canonniers, garnis d'arbalètes, canons et poudre à canon »²⁶.

En 1385 Senlis est à nouveau réquisitionnée pour l'effort de guerre ou pour la protection du roi : « Sous ce règne infortuné, la France se vit exposée à bien des malheurs; notre ville particulièrement eut à supporter de fortes impositions dont le clergé payait quelquefois le tiers ou le quart par composition. Les habitants, à plusieurs reprises, furent contraints de se cotiser entre les plus aisés, pour fournir le nombre de charriots attelés que les gouverneurs leur faisaient demander pour les besoins de l'armée. En 1385, ils fournirent une

voiture attelée de quatre chevaux qui furent conduits en la ville D'Arras »²⁷.



Corps à corps typique des batailles au Moyen Âge.

(Suite page 74)

²⁶Comité d'archéologie de Senlis, 1879, p. 229.

²⁷J. F. Broisse, Recherches historiques sur la ville de Senlis, Senlis, 1835, imprimerie de Desmarests, p 21-22.
Voir aussi Jules Flammermont, p. 112-113.

2018- Assemblée « Maison de la
Madone », samedi le 18 août au
Trois-Rivières

<http://www.frigon.org>

Plus d'information au Printemps 2018

SOMMAIRE

Senlis, serait-il le berceau des Frigon - III	73
2018 - Assemblée au Cap-de-la-Madeleine	73
Le mot du président	75
Maison de pierre Rang Jacob	27
Senlis, serait-il le berceau des Frigon - IV	77
L'Entraide Généalogique	29
Nouvelles des familles (décès).....	30
Conseil d'administration et équipe du Bulletin.....	80

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Fédération des associations de familles du Québec
650, rue Graham-Bell, SS-09
Québec (QC) G1N 4H5

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 73)



En **1386**, le roi demande encore un grand effort de la part des Senlisiens, mais il rencontre de la résistance. En voici le déroulement. **Le 24 août**, le roi « demande aux habitants de Senlis de lui envoyer le plus d'arbalétriers qu'il leur sera possible pour l'expédition »²⁸. Depuis le 13^e siècle, « la ville de Senlis devait fournir au roi pour les transports de son armée un certain nombre de charriots; il en était encore ainsi aux siècles suivants, mais il semble que la quantité n'en était plus fixée par la coutume, elle variait suivant les besoins. [...] En **septembre suivant**, Charles VI ordonne au bailli de Senlis d'exiger des gens de son baillage dix charriots en plus de ceux qu'on lui devait ordinairement. »²⁹. **Le 2 septembre**, « l'assemblée générale des habitants de Senlis nomme un député chargé d'obtenir une diminution sur le nombre de charriots exigés par le roi »³⁰. **Le 26 septembre**, « les arbalétriers recrutés par la ville de Senlis pour servir le roi dans son expédition d'Angleterre prêtent serment »³¹. L'histoire ne dit pas si le nombre de charriots a diminué.

« Les habitants, pour satisfaire à ce devoir assez onéreux, ne suivaient pas toujours le même système; tantôt, la ville faisait construire des charriots et achetait des chevaux, tantôt elle réquisitionnait les voitures et les bêtes, dont elle

avait besoin; on les estimait avant le départ, et, en cas de perte, elle s'engageait à en rembourser la valeur au propriétaire dépossédé; elle engageait en outre des conducteurs pour toute la durée de l'expédition. Le plus souvent, elle devait payer les charretiers et toutes les dépenses nécessaires pour l'entretien des conducteurs et de leurs chevaux jusqu'à leur retour de l'armée »³².

« En **1388**, un nouveau charriot destiné pour l'Allemagne fut envoyé aux frais des Senlisiens; il était attelé de cinq chevaux, dont on donnait ainsi le signalement : deux gris, un fauve, un rouge et un blanc. Ils avaient coûté 78 francs. Pour les conduire, on avait fait prix avec un charretier, dont les gages étaient fixés à 40 sous par mois. Le roi venait de former une compagnie d'arbalétriers pour lui servir d'escorte en voyage; la ville de Senlis, pour son contingent, en fournit six, équipés et gagés aux dépens des citoyens. Ils étaient payés à raison de 7 francs et 8 sous parisis par mois »³³.

Le 30 mars 1405, sur ordre du capitaine Oudart du Breuil, « les attournés, les officiers du roi et les délégués du clergé prennent un arbalétrier ou armurier aux gages de la ville » pour prendre soin et mettre au point l'artillerie. On comprend entre les lignes que l'armement n'était pas de niveau convenable et que la ville évitait d'avoir sur place un spécialiste des armes par souci d'économie. Finalement, on fait venir l'arbalétrier professionnel Colart Larchier d'une autre localité et il s'engage à ne pas quitter son poste sans l'approbation de la ville et jure de garder son travail secret. Stratégie militaire oblige. On lui propose six livres « parisis » par an et on lui paie le loyer. Il s'engage à aménager dans un délai de six semaines. La réaction du peuple arrive vite! **Le 31 mars**, l'assemblée générale refuse de payer ses gages. Finalement, on s'entend pour l'engager pour un an seulement³⁴.

(Suite page 76)

²⁸Flammermont, p. 221.

²⁹Flammermont, p. 118-119.

³⁰Idem p. 221.

³¹Idem, p. 222.

³²Idem

³³Broisse, p 21-22.

Voir aussi Jules Flammermont, p. 112-113.

³⁴Flammermont, p. 226, 227, 228.

(Suite de la page 74)



L'arbalétrier.

http://flandre-au-lion.skyrock.com/photo.html?id_article=3107308583&id_article_media=38389446

« Les archers et arbalétriers devaient s'équiper à leurs frais, mais quand ils n'avaient pas une armure conforme aux règlements, la ville leur prêtait les pièces qui leur manquaient. En septembre **1410**, la ville envoya à l'armée huit arbalétriers, qui s'étaient présentés dans l'assemblée pour servir la ville et le roi dans cette expédition. Ils avaient été acceptés et, après que le prix eut été convenu, ils avaient juré de bien faire leur devoir, et prêté serment entre les mains du bailli. Ils choisirent l'un d'entre eux pour capitaine et promirent de lui obéir. Pendant tout le temps de l'expédition, les habitants devaient leur donner à chacun 12 écus d'or par mois; il est vrai qu'ils devaient payer eux-mêmes leurs valets et se procurer un charriot pour leurs bagages »³⁵.

L'entretien des fortifications

« La défense de la ville était confiée aux magistrats communaux et aux bourgeois; c'était la commune qui devait entretenir les murailles de la ville et le beffroy; elle en était considérée comme propriétaire [...] Du reste ce ne fut qu'en 1786 que la royauté contesta à la ville la propriété des ramparts et des fossés »³⁶.

Les réparations des fortifications et les dépenses pour l'armée furent toujours récurrentes et ruineuses pour les habitants de Senlis. Principale dépense de la ville, tous devaient y contribuer.

Même le clergé est tenu de payer : « De tout temps, le clergé de Senlis a accoutumé et doit, comme on dit, paier le quart de toutes les réparations et garde de la forteresse de la dite ville ». [...] Le 2 août **1383**, une assemblée décide qu'on poursuivra aux frais de la ville le clergé qui ne voulait pas contribuer au paiement des gages du capitaine et des réparations de la forteresse. La ville obtint du roi des lettres imposant au clergé l'obligation qu'il repoussait, et, le 30 août, un accord intervint par lequel les ecclésiastiques furent tenus quittes en payant le quart des dépenses militaires. Cette convention n'était d'abord faite que pour 1383 seulement, mais elle fut maintenue et devint une règle qui fut suivie pendant de longues années »³⁷.

Parfois, la taille de la forteresse est détournée. Ainsi, lors du mariage du roi, l'assemblée du 23 juillet **1385** vote qu'on prenne « deux mois de recettes pour la nouvelle reine lors de sa venue à Senlis. »³⁸.

Le 25 mars **1387**, l'assemblée générale autorise la levée d'une « taille de la forteresse » pour payer les gages du capitaine de la ville, les présents de vin pour la ville, les frais d'arbalétriers envoyés en Flandre, pour une somme d'environ 233 livres, et élit 13 personnes pour fixer la somme à percevoir l'impôt et réviser les rôles »³⁹.

En **1388**, les échevins, dont fait partie Pierre Frigon, lèvent une fois de plus une « taille par manière de forteresse ». Le clergé est tenu de participer au financement. Mais en **1393**, il n'a toujours pas contribué à l'effort collectif : « [...] ledit clergé devait pour un certain compte qui fut à eux fait dès le 5^e jour d'avril 1388 et de certains autres frais faits par ladite ville depuis ledit 5^e jour jusqu'au jour de la Saint-Jean-Baptiste dudit an 1389, et tant que finalement ledit clergé doit à ladite ville par la fin dudit comte, [...] la somme de 74 livres, 2 sols, 4 deniers et obole ». Il faut dire que le clergé « ne versait pas sa contribution au moment même où la dépense se faisait; la ville

(Suite page 77)

³⁵ *Idem*, p. 113, 114, 222, 230.

³⁶ Flammermont, p. 25.

³⁷ *Idem*, p. 127.

³⁸ *Idem*, p. 220.

³⁹ *Idem*, 222, 223.

(Suite de la page 77)

« Voyez-vous par l'imagination cet édifice carré, robuste et comme une citadelle, couronné d'un clocher octogonal en pierre et de quatre clochetons, servi par un escalier qui serpente à l'un de ses angles, haut de 80 pieds? De son sommet un guetteur surveille, et les cloches annoncent la fermeture des portes, la levée des ponts, la tenue des assemblées publiques, les marchés, les incendies, les émeutes ou mêlées (melléié), l'apparition de l'ennemi... C'est le beffroi, [...], l'un des privilèges de la vieille commune, et le symbole aérien de ses très coûteuses libertés. Le Beffroi avait ses cloches, dont une datait, dit-on, de 1281; son puits, auquel on arrive encore en rampant par un couloir de la cave de M. Rinuy »⁴³. Le Beffroi (ou Bancloche) servait même, de prison. Tout comme les fortifications, le Beffroi était sous la responsabilité directe de la ville qui devait l'entretenir.



Fig. II. — BEFFROI DE SENLIS
avant la restauration
du XVIII^e siècle.

Croquis reconstituant le Beffroi de Senlis

Source : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k486460p>

Les Senlisiens étaient particulièrement fiers de la cloche principale du beffroi, dont les dimensions étaient imposantes: diamètre de 5 pieds 4 pouces ; poids de 9 000 livres. « La petite cloche sonnera à l'aurore et aux heures accoutumées ; la grande, aux cas de nécessité savoir : d'incendie ou de mêlée, de l'autorité du prévôt »⁴⁴. La grande cloche n'était donc utilisée que sous l'autorité du maître de la gendarmerie de la ville, pour les occasions de grand danger. Le Beffroi de Senlis est démoli au début du 19^e siècle. L'horloge publique qu'on voit en façade fut installée en 1445⁴⁵.

Conclusion

Au Moyen Âge, la communauté prime sur l'individu. Nous l'avons vu, Pierre Frigon est élu et n'a pas le choix d'accepter : chacun doit contribuer à la société selon ses capacités. Ainsi à cette époque, les œuvres picturales ne sont pas signées non plus que les grandes œuvres littéraires comme la *Chanson de Roland*. L'individualisme commencera à se définir à la Renaissance pour aboutir à la Révolution française au concept de liberté individuelle: liberté, égalité, fraternité.

Pierre Frigon a servi sa communauté certainement du mieux qu'il a pu aux temps troublés de la Guerre de Cent Ans. Il est émouvant de revisiter les événements de ces époques anciennes. Notre humanité se reconnaît en ces personnes qui ont, comme nous, vécu pleinement le moment présent et travaillé ferme pour le mieux être de leurs enfants et le progrès de leur société.

⁴³Eugène Muller, *Senlis et ses environs*, Senlis, 1896, Th. Nouvian, imprimeur éditeur, p. 12. <https://books.google.ca/books?id=jLdCAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=%22Senlis+et+ses+environs%22&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewiDh7PgrbjSAhVJz2MKHVu-BLMQ6AEIGjAA#v=onepage&q=%22Senlis%20et%20ses%20environs%22&f=false>

Voir aussi : Eugène Muller, *Monographie*, p. 96, et Flammermont, p. 79, 129.

⁴⁴Muller, *Monographie* p. 97.

⁴⁵*Idem*, p. 99.